



LE PRESIDENT

Vu la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relatives aux libertés et responsabilités des universités, notamment son article 25 ;

Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte en date du 13 décembre 2016 ;

ARRETE

Article 1 : Le comité de sélection pour l'emploi de maître de conférences n° 01MCF0745 (référence GALAXIE 4279) – UFR Collegium Droit, Economie, Gestion
Profil : Droit privé et sciences criminelles

est constitué ainsi qu'il suit :

Membres internes

Présidente :

Mme Aline CHEYNET DE BEAUPRE, Professeure

Mme Géraldine GOFFAUX, Professeure

M. Frédéric DOURNAUX, Professeur

M. Matthieu ROBINEAU, Maître de Conférences

Mme Stéphanie MAUCLAIR, Maître de Conférences

Mme Carine LAURENT-BOUTOT, Maître de Conférences

Membres externes

Mme Olivia SABARD, Professeure
(Université de Tours)

M. Tristan AZZI, Professeur
(Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Mme Soraya AMRANI-MEKKI, Professeure
(Université Paris 10)

M. Franck JUREDIEU, Maître de Conférences
(Université de Tours)

Mme Magali BOUTEILLE, Maître de Conférences
(Université du Maine)

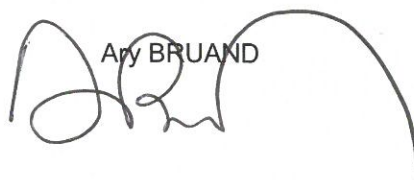
M. Gautier BOURDEAUX, Maître de Conférences
(Université Paris-Descartes)

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Orléans, le

3 1 MARS 2017

Le Président de l'Université,


Ary BRUAND